



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 3 mai 2021

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pacôme à huis clos tenue par vidéo conférence le 3 mai 2021 à 19 h 30.

En raison de la pandémie Covid-19, exceptionnellement la séance du conseil est en conférence vidéo. Le contenu de l'enregistrement sera diffusé sur le site web de la municipalité.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur le Maire Robert Bérubé

Messieurs les Conseillers Nicholas Ouellet
Philippe Gauvin-Lévesque
Pierre Lachaine
Sarto Dubé
Martin Morais
René Royer

Madame Andréane Collard Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE

Les membres présents à la conférence vidéo à l'ouverture de la séance à 20 h 15 et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée par le président.

078.05.21

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le maire présente et fait la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 avril 2021
4. Gestion administrative et financière
 - 4.1 Présentation du rapport financier 2020 par le vérificateur externe
 - 4.2 Dépôt et acceptation du rapport financier 2020 audité
 - 4.3 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
5. Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations
 - 5.1 Société canadienne du cancer : demande de don pour la campagne de la jonquille
 - 5.2 Corporation régionale Salle André-Gagnon – Tournée de spectacles
 - 5.3 Les Jardins du clocher – Demande de matériel
6. Entente, contrat, autorisation, nomination et appui
 - 6.1 Partage des coûts ponceau rue Pelletier avec Saint-Gabriel
 - 6.2 Offre de service pour l'installation d'une clôture au terrain de soccer
 - 6.3 Ajout de cinq nouveaux luminaires au DEL
 - 6.4 Réparation des fenêtres à la bibliothèque Mathilde-Massé
 - 6.5 Vente du terrain municipal situé dans le parc industriel
 - 6.6 Déclaration d'adhésion à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent
 - 6.7 Office municipal d'habitation -Adoption du budget révisé daté du 18 mars 2021
 - 6.8 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales (Dossier n° : 2020-14070-01-0256)
 - 6.9 Nomination d'un substitut pour siéger au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

- 6.10 Résolution autorisant le paiement de la facture à Gaétan Bolduc & associés – Égout sanitaire PP1
- 6.11 Abrogation des résolutions concernant les mandats octroyés à Me Nathalie Adams
- 6.12 Acquisition d'une servitude permanente pour le passage des conduites du projet secteur Nord-du-Rocher au 116 boulevard Bégin
- 6.13 Acquisition d'une servitude permanente pour le passage des conduites du projet secteur Nord-du-Rocher sur une terre agricole
- 6.14 Acquisition d'un terrain au 10, chemin Nord-du-Rocher
- 7. Aménagement et urbanisme
- 8. Avis de motion et règlements
- 9. Dépôt des documents
- 10. Correspondance
- 11. Nouvelles affaires
 - 11.1 Matières résiduelles : informations données par M. Sarto Dubé
 - 11.2 Projet de coopération municipale
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

079.05.21 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 AVRIL 2021**

Il est proposé par le conseiller monsieur Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2021 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

4. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

4.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2020 PAR LE VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le vérificateur externe fait une présentation sommaire du rapport financier 2020.

080.05.21 **4.2 DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2020 AUDITÉ**

Il est proposé par le conseiller monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport financier 2020 de la Municipalité de Saint-Pacôme soit adopté tel que présenté par la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L.

081.05.21 **4.3 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021, totalisant une somme de 181 405,49 \$ tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

Je, Andréane Collard Simard, directrice générale, certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 1^{er} mai 2021.

5. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE, MATÉRIELLE OU HUMAINE ET INVITATIONS

082.05.21 **5.1 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER : DEMANDE DE DON POUR LA CAMPAGNE DE LA JONQUILLE**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été présentée par la Société

canadienne du cancer dans le cadre de la campagne de la jonquille.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par le conseiller monsieur René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 100 \$ à la Société canadienne du cancer afin d'aider des personnes aux prises avec cette maladie.

5.2 CORPORATION RÉGIONALE SALLE ANDRÉ-GANGON – TOURNÉE DE SPECTACLES

083.05.21 **ATTENDU QUE** la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon veut déposer une demande de subvention auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ;

ATTENDU QUE ce financement est nécessaire afin de renouveler l'expérience de tournées de spectacles dans les municipalités.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme est intéressée à accueillir sur son territoire une tournée de spectacles présentée par la Corporation de la Salle André-Gagnon au cours de l'été prochain.

084.05.21 **5.3 LES JARDINS DU CLOCHER – DEMANDE DE MATÉRIEL**

ATTENDU QU'une demande a été présentée par Mme Lise Michaud des Jardins du Clocher afin d'obtenir du matériel pour meubler un petit café dans une partie de l'église.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Martin Morais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de se départir des tables et des chaises en faveur des Jardins du clocher afin de meubler leur petit café.

6. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION, NOMINATION ET APPUI

085.05.21 **6.1 PARTAGE DES COÛTS PONCEAU RUE PELLETIER AVEC SAINT-GABRIEL**

ATTENDU l'état détérioré de la route sur la section du ponceau secteur de la rue Pelletier ;

ATTENDU QUE ledit ponceau est situé à l'intérieur des limites de la Municipalité de Saint-Pacôme, mais que la section en mauvais état déborde à l'intérieur de la Municipalité de Saint-Gabriel ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel nous présente une offre de service de la firme Bouchard service conseil au montant de 3 822,92 \$ pour l'élaboration des plans et devis pour le remplacement d'un ponceau sur la rue Pelletier ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel demande à la Municipalité de Saint-Pacôme de contribuer à 50 % des coûts associés à l'offre de service de la firme Bouchard service conseil ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Philippe Gauvin-Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

La Municipalité de Saint-Pacôme accepte de partager à 50 % des coûts reliés à l'offre de service de la firme Bouchard service conseil pour les plans et devis pour le remplacement d'un ponceau sur la rue Pelletier ;

QUE la part à payer pour la Municipalité de Saint-Pacôme soit de 1 911,46 \$, financée par le budget de fonctionnement de la voirie municipale.

086.05.21 **6.2 OFFRE DE SERVICE POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AU TERRAIN DE SOCCER**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a demandé des soumissions pour l'installation d'une clôture au terrain de soccer avec filet ;

Installation clôture terrain de soccer	
SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT TAXES
Option Sécure inc. Mont-Carmel	17 250 \$ (390 pieds)
Clôtures André Harton La Pocatière	23 895 \$ (390 pieds)

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé de retenir la soumission de Option Sécure inc. au montant de 17 250 \$ taxes non incluses pour l'installation d'une clôture au terrain de soccer.

Le conseiller Nicholas Ouellet demande le vote.

Ont voté pour la proposition : Pierre Lachaine, Sarto Dubé, Martin Morais
 Ont voté contre la proposition : Nicholas Ouellet, Philippe Gauvin-Lévesque, René Royer

Le maire exerce son droit de veto afin de reprendre le processus de soumission.

La résolution sera présentée à nouveau lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

087.05.21

6.3 AIOUT DE CINQ NOUVEAUX LUMINAIRES AU DEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a fait l'acquisition de 5 nouveaux luminaires DEL dans le cadre du projet de conversion des luminaires sur l'ensemble de son réseau;

ATTENDU QUE les nouveaux luminaires au DEL seront à installer et raccorder par Hydro-Québec sur les rues : Nord-du-Rocher, Plourde, Paquette, Garneau et sur le boulevard Bégin;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par le conseiller monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement de la facture d'Énergère pour un montant de 3 282.66\$ taxes non incluses ;

QUE cette acquisition soit financée par le surplus libre.

088.05.21

6.4 RÉPARATION DES FENÊTRES À LA BIBLIOTHÈQUE MATHILDE-MASSÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Pacôme doit remplacer 6 fenêtres de sa bibliothèque suite à des bris reliés aux opérations d'entretien de l'immeuble ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Stéphane Charest pour le remplacement des fenêtres de la bibliothèque au montant de 3350 \$ avant les taxes.

QUE cette dépense soit financée par le surplus libre.

089.05.21

6.5 VENTE DU TERRAIN MUNICIPAL SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a reçu une offre de l'entreprise Tourbières Lambert pour acquérir le terrain municipal situé dans le Parc industriel de St-Pacôme ;

ATTENDU QUE l'usage de ce terrain par la Municipalité est strictement de l'entreposage de matériel résiduel de projets ou de travaux réalisés dans le passé et qu'en plus, ce terrain n'est pas cadastré ;

ATTENDU QUE le matériel encore utilisable pourrait être relocalisé dans un autre site de la Municipalité ou dans les garages actuels afin d'optimiser l'entreposage et le temps de déplacements des employés ;

ATTENDU QU'une partie de ce matériel pourrait être vendu par enchère aux citoyens St-Pacôme et que s'il y a du matériel sans valeur, celui-ci pourra être mis aux rebuts ;

ATTENDU QUE ce terrain est traversé par le ruisseau Drapeau et que celui-ci doit être protégé ;

ATTENDU QUE l'offre préliminaire de Tourbières Lambert est de 10 000 \$;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé et résolu à la majorité des conseillers présents d'accepter l'offre de Tourbières Lambert avec les conditions suivantes ;

QUE Tourbières Lambert dépose une lettre officielle auprès de la directrice générale, madame Andréane Collard-Simard confirmant les éléments suivants :

- Un montant de 10 000 \$ sera payable lors de la signature de l'acte de vente devant notaire;
- Le choix du notaire et une confirmation que Tourbières Lambert paiera les frais de notaire;
- Le choix de l'arpenteur et une confirmation que les frais d'arpentage et la demande de numéro cadastrale sera également aux frais de Tourbière Lambert;
- Le ruisseau Drapeau présent sur ce terrain doit être protégé. Toute intervention que voudrait faire Tourbières Lambert auprès de ce cours d'eau peu importe la forme doit recevoir l'aval de la MRC ou du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MELCC) selon le cas. De plus, la protection des bandes riveraines de ce ruisseau doit également être protégé. Ces conditions seront déposées dans l'acte de vente.

QUE le plan proposé pour la relocalisation du matériel utilisé sur le terrain soit accepté par l'inspecteur en bâtiments et en environnement étant donné que des étagères seront installées sur le terrain de la Municipalité en zone publique 11.

QU'un délai de 1 mois, à compter de la date de signature de l'acte de vente devant notaire est exigé pour libérer le terrain du matériel qu'il resterait à retirer, le cas échéant.

QUE l'acquéreur confirme qu'il réserve 300 mètres carrés jusqu'en décembre 2021 pour la tuyauterie en béton réservée pour le projet secteur Nord-du-Rocher.

QUE la directrice générale, madame Andréane Collard-Simard, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, l'acte de vente.

Le conseiller Pierre Lachaine demande le vote.

Ont voté pour la proposition : Nicholas Ouellet, Sarto Dubé, René Royer

Ont voté contre la proposition : Philippe Gauvin-Lévesque, Pierre Lachaine, Martin Morais

Le vote étant égal, le maire vote en faveur de la résolution.

La résolution est acceptée à la majorité.

090.05.21

6.6 DÉCLARATION D'ADHÉSION CHARTE DU BOIS DU BAS-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE la forêt est intrinsèquement liée à la culture et à l'identité régionale, que le bois est omniprésent et qu'il est source de fierté, de richesse d'emplois stimulants et de développement sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE le bois est un outil majeur de lutte aux changements climatiques et que lorsqu'il est utilisé comme matériau dans les constructions pour remplacer d'autres matériaux tels que le béton ou l'acier ou des énergies fossiles (biomasse forestière), les émissions de CO₂ découlant de ceux-ci sont évitées;

ATTENDU QUE le matériau bois permet un développement durable des communautés et qu'il est un produit écologique par excellence, performant à la fois souple, léger, résistant et esthétique augmentant le confort des usagers constituant une option durable et rentable;

ATTENDU QUE près de 2,2 millions de m³ de bois sont récoltés annuellement sur les territoires publics et privés et que les activités d'aménagement génèrent près de 4 700 emplois;

ATTENDU QUE la région dénombre 27 établissements de transformation primaire du bois (usines de sciage, de pâte et papier, carton, panneaux et autres produits) générant près de 2 000 emplois et un chiffre d'affaires de près de 1,1 milliard de dollars assurant le maintien et le développement économique de la majorité des communautés bas-laurentiennes;

ATTENDU QUE l'industrie de la 2^e et 3^e transformation du bois (portes et fenêtres, armoires, chevrons, palettes, bâtiments préfabriqués, etc.) compte plus de 80 usines représentant au-delà de 2 200 emplois pour un chiffre d'affaires approximatif de 300 millions de dollars;

ATTENDU QUE la région du Bas-Saint-Laurent est un modèle en matière de l'utilisation du bois et veut devenir un leader et une vitrine de l'utilisation accrue du bois particulièrement pour les travaux de construction ou de la rénovation résidentielle, institutionnelle et commerciale et comme matériau de substitution aux énergies fossiles ou d'autres produits (ex. isolant ou fertilisant biologique et autres) pour ainsi stimuler et favoriser une utilisation des produits régionaux (économie circulaire);

ATTENDU QUE les 101 municipalités, paroisses et villages, les 13 villes et les 8 municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Bas-Saint-Laurent sont d'importants donneurs d'ouvrage pour la réalisation de travaux de construction ou rénovation d'immeubles, d'infrastructures récréotouristiques et de remplacement de systèmes énergétiques;

Il est convenu que la Municipalité de Saint-Pacôme

Adhère à une volonté commune de favoriser la mise en œuvre d'initiatives quant à une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

Adhère à une volonté commune d'évaluer à l'étape d'avant-projet la possibilité d'une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments, d'infrastructures récréotouristiques et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Morais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Pacôme à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent en date du 3 mai 2021.

91.05.21

6.7 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DATÉ DU 18 MARS 2021

Il est proposé par le conseiller monsieur Philippe Gauvin-Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accepte la révision budgétaire daté du 18 mars 2021 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Pacôme tel que présenté ci-dessous :

REVENUS		58 891 \$
DÉPENSES		
Administration		13 048 \$
Conciergerie et entretien		14 788 \$
Énergie, taxes, assurances, sinistres		26 602 \$
Remplacement, améliorations et modernisation RAM		4 175 \$
Financement		16 737 \$
Services à la clientèle		4 542 \$
DÉPENSES		79 892 \$
DÉFICIT		21 001 \$
CONTRIBUTION	SHQ 90 %	18 901 \$
	Municipalité 10 %	2 100 \$
Contribution supplémentaire Municipalité : 107 \$		
Augmentation dû dégât d'eau en janvier 2021		

92.05.21

6.8 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (DOSSIER NO : 2020-14070-01-0256)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a reçu de l'aide financière maximale de 34 889 \$ pour l'entretien des routes locales admissibles de la Municipalité ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales admissibles dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par le conseiller monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales admissibles.

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

93.05.21

6.9 NOMINATION D'UN SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA-OUEST

ATTENDU QUE monsieur Nicholas Ouellet a remis sa démission en tant que substitut au sein du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Philippe Gauvin-Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Sarto Dubé en tant que substitut afin de siéger au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest.

94.05.21

6.10 RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA FACTURE À GAÉTAN BOLDOC & ASSOCIÉS – ÉGOUT SANITAIRE PP1

ATTENDU QUE la facture no FA20156898 de Gaétan Bolduc & Associés inc. pour la fourniture et l'installation de deux clapets à battant et de trois vannes à boisseau avec engrenage et volant pour la station de pompage PP1 égout sanitaire de la Municipalité n'a pas été payée lors de sa réception, car cette dernière était en attente d'approbation ;

ATTENDU QUE le remplacement des pièces mentionnées avait été prévu au budget 2021 ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par le conseiller monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement de cette facture pour un total de 12 037,62\$ avant taxes.

95.05.21

6.11 ABROGATION DES RÉSOLUTIONS CONCERNANT LES MANDATS OCTROYÉS À ME NATHALIE ADAMS

ATTENDU QUE par les résolutions nos 241.12.20, 242.12.20, 243.12.20 et 28.02.21, le Conseil municipal accordait à Me Nathalie Adams le mandat de préparer les projets d'actes pour l'acquisition de deux servitudes et l'acquisition du lot pour le poste de pompage dans le cadre du projet Nord-du-Rocher ;

ATTENDU QUE par la résolution no 023.02.21, le Conseil municipal accordait à Me Nathalie Adams le mandat de préparer le projet d'acte pour l'acquisition du lot 4321526 sur la rue Poulin ;

ATTENDU QUE par la résolution no 041.03.21, le Conseil accordait à Me Nathalie Adams le mandat de préparer le projet d'acte pour la vente d'une parcelle de terrain à Gestion immobilière Galaxie inc. ;

ATTENDU QUE la plupart de ces projets d'actes devaient être transmis à la Municipalité en mars 2021 ;

ATTENDU QU'après plusieurs demandes répétées de la part de la Municipalité, les projets d'actes ne sont toujours pas présentés ;

ATTENDU QUE le retard à produire ces projets d'acte reporte considérablement le projet Nord-du-Rocher ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité d'abroger les résolutions nos 241.12.20, 242.12.20, 243.12.20, 28.02.21 concernant les mandats octroyés à Me Nathalie Adams relativement aux projets d'actes des deux servitudes et l'acquisition du lot pour le poste de pompage pour le projet Nord-du-Rocher.

D'abroger la résolution no 023.02.21 concernant l'acquisition du lot 4321526 dans la rue Poulin relativement à des travaux de construction d'un réseau d'égout à l'automne 2019.

D'abroger la résolution no 041.03.21 concernant le mandat octroyé à Me Nathalie Adams relativement à la vente d'une parcelle de terrain à Gestion immobilière Galaxie inc.

6.12 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE PERMANENTE POUR LE PASSAGE DES CONDUITES DU PROJET SECTEUR NORD-DU-ROCHER AU 116, BOULEVARD BÉGIN

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

6.13 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE PERMANENTE POUR LE PASSAGE DES CONDUITES DU PROJET SECTEUR NORD-DU-ROCHER SUR UNE TERRE AGRICOLE

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

6.14 ACQUISITION D'UN TERRAIN AU 10, CHEMIN NORD-DU-ROCHER

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

9. DÉPÔT DES DOCUMENTS

10. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal.

1. **Mes soins restent ici** : Dépôt d'un mémoire pour une gestion locale
2. **Municipalité de Rivière-Ouelle** : Agrandissement du camping municipal
3. **MAMH** : Remerciements aux directrices, directeurs municipaux et membres du personnel qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour continuer à offrir des services municipaux aux citoyens depuis le début de la pandémie
4. **Municipalité de St-Roch-des-Aulnaies** : Retrait de la municipalité concernant le projet coopération intermunicipale
5. **MRC de Kamouraska** : Redistribution le solde non utilisé de l'aide financière liée à la légalisation du cannabis au prorata de la population entre les municipalités du Kamouraska
6. **Association du Cancer de l'est du Québec** : demande d'appui financier pour les services essentiels offerts dans notre région
7. **Municipalité de Saint-Gabriel** : Offre de partage des coûts pour la réfection du ponceau sur la rue Pelletier
8. **Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs** : Gestion de la chasse du Cerf de Virginie sur le territoire de la municipalité de Saint-Pacôme

11. NOUVELLES AFFAIRES

11.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES : INFORMATIONS DONNÉES PAR M. SARTO DUBÉ

Le conseiller M. Sarto Dubé informe le Conseil que la Municipalité de Saint-Denis serait intéressée à se joindre à la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest pour le service et le transport des matières résiduelles.

11.2 PROJET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

Suite au retrait officiel de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies du projet de coopération intermunicipale, les membres du Conseil se questionnent sur la pertinence de ce projet.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

96.05.21

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 20:56.

Robert Bérubé
Maire

Andréane Collard-Simard
Secrétaire-trésorière

Je, Robert Bérubé, maire, atteste par la présente signature que cela équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions que contient le procès-verbal au sens de l'article 142.2 du Code Municipal.

Robert Bérubé, maire